



LÉGENDE

- Limite de la zone inondable
- Limite de la zone submersible par + de 1 m d'eau
- Zone bleue (constructible sous conditions)
- Zone rouge (inconstructible)
- 175.50 Cote de la crue de référence (en mNGF)
- Isocote de la crue de référence



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA CORRÈZE

COPIE

ELABORATION DES PLANS DE PREVENTION DU RISQUE NATUREL D'INONDATION (PPRI) DES COMMUNES CONCERNÉES PAR LE BASSIN DE LA DORDOGNE, SES AFFLUENTS ET SOUS-AFFLUENTS, D'ARGENTAT A LIORDRES

Carte du zonage réglementaire pour la crue de référence centennale des cours d'eau la Ménoire et le Cérroux

Commune de Nonards
Echelle: 1/5 000

Vu pour être annexé à notre arrêté en date de ce jour.
TULLE, le 30 OCT. 2013
Le Préfet

Bruno DELSÒL
Bruno DELSÒL

Septembre 2013
Affaire n° 4311734-FLU

